

COMMENT FAIRE LA COMPTABILITÉ DE SON ASSOCIATION ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectifs :

Connaître les obligations comptables d'une association.
Savoir mettre en place une comptabilité de trésorerie.

Contenu :

Les obligations comptables des associations
Les spécificités comptables associatives (bénévolat, mises à disposition gratuites, fonds dédiés)
Les bases de la comptabilité en partie simple (ou de trésorerie) et ses outils.

DATE(S) DE LA FORMATION

08 novembre 2022
18H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

12 rue Frédéric Petit
Espace Dewailly
80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 conseil@maam.fr

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison des associations d'Amiens métropole

 Voir la présentation de cette structure